

Rentrée Scolaire 2017/2018



Inscriptions Scolaires nécessaires uniquement pour la rentrée en maternelle et au CP

Conformément aux dispositions de l'article Article L131-1 du Code de l'Éducation Nationale, l'instruction est obligatoire pour les filles et les garçons, français et étrangers, entre 6 ans et 16 ans, dès lors qu'ils résident sur le territoire français

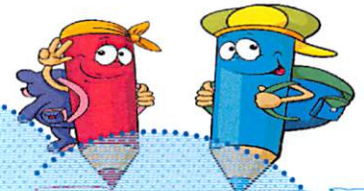
Pièces à présenter :

- le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance rédigé en français,
- le carnet de santé de l'enfant à jour de ses vaccinations,
- un justificatif de domicile (quittance EDF par exemple),
- numéro de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F).



Inscriptions et Réinscriptions en Restauration scolaire à renouveler obligatoirement chaque année

- Imprimé à retirer au service de la Vie Scolaire et de la Petite Enfance ou à télécharger sur le site Internet de la Ville et à retourner au service scolaire.



Périodes d'Inscriptions

Du jeudi 23 février au vendredi 24 mars 2017

en Mairie au service de la Vie Scolaire : 01.64.70.44.13

Horaires :

du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Permanences Exceptionnelles :

les samedis 11 et 18 mars 2017 de 9h à 12h